

République Française

Département de l'Essonne

DATE DE CONVOCATION :
7 décembre 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 27

Présents : 19

Pouvoirs : 6

Votants : 25

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FORGES-LES-BAINS

Séance du 14 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 14 décembre à 19 heures, le conseil municipal de la commune de Forges-les-Bains, convoqué le 7 décembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de M^{me} Séverine MARTIN, maire.

Présents (19) : Séverine MARTIN, Christian CHARDIN, Valérie RIGAL (présente à partir de la délibération n°4), Rémi PISANO, Sabelyne DESMEDT, Philippe VERGNIEUX, Evelyne COLLINO, François BASILE, Christelle RIPPE, Jean SALANON, Patricia FLEUREAU, Irène CORVEST, Béatrice PETITPAS, Serge RAMOS, Frédéric BONNEHON, Karine FAUCON-BONNET, Baptiste BONNET, Jörg DETTMANN, Sandra CASTELLO

Absents (8 dont 6 pouvoirs) : Patrick MYOTTE (pouvoir donné à Jean SALANON), Mireille BENOIT (pouvoir donné à Béatrice PETITPAS), Gaëtan GRANGIER (pouvoir donné à Philippe VERGNIEUX), Magali ALVES (pouvoir donné à Irène CORVEST), William CAILLAUD, Yannick SELLIER (pouvoir donné à Baptiste BONNET), Juliette LARGEAU (pouvoir donné à Karine FAUCON-BONNET), Benjamin DELPORTE.

Secrétaire de séance : M^{me} RIGAL.

Objet : Modification des tarifs des concessions dans le cimetière

La dernière délibération fixant les tarifs des concessions dans le cimetière date du 31 janvier 2002. Il convient donc de les actualiser au regard des tarifs des communes voisines.

Afin de favoriser l'achat de concession d'une durée de 15 ans permettant de faciliter la recherche d'héritier, il est proposé les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2023 :

	15 ans	30 ans	50 ans
Tarifs actuels pour 2 m ²	122 €	244 €	500 €
Proposition pour 2 m ²	140 €	300 €	650 €

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L 2223-14 et L 2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la précédente délibération du 31 janvier 2002 fixant les tarifs des concessions dans le cimetière,

Considérant que les tarifs du cimetière municipal n'ont pas été revus depuis cette date et qu'il y a lieu de les actualiser,

DELIBERE ET, A L'UNANIMITE,

APPROUVE la modification des tarifs des concessions funéraires du cimetière municipal comme indiqué ci-dessous à compter du 1^{er} janvier 2023 :

	15 ans	30 ans	50 ans
Tarifs pour 2 m ²	140 €	300 €	650 €

Pour extrait conforme
Forges-les-Bains, le 19

Le Maire,
Séverine MARTIN



Accusé de réception en préfecture
091-2498-20221219-FLB22_00296-DE
Date de transmission : 19/12/2022
Date de réception préfecture : 19/12/2022